

Délibération n°2025-03-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Concours / participations / subventions 2025

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	57
Pouvoirs	15
Votants	72

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juin, à 18h30, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 10 juin 2025 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Jean-Marc Sauviat est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Fonfrede Alain	à	Jean-François Michon
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélie Gibouret-Lambert	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Calla Tony	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Gilles Barbe
Cornelissen Jacqueline	à	Delpy Daniel	Saugeras Jean-Pierre	à	Brugère Philippe
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Talvard Françoise	à	Yoann Fiancette
Escurat Daniel	à	Pierre Chevalier			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Barbe Patrice ; Beynat Audrey ; Bézanger Joël ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Galland Baptiste ; Gautier Stéphanie ; Granet Henri ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Le Gall Nathalie ; Loge Jean-François ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Sarfati Laurent ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly ; Vimont Barbara.

Le président explique que les concours, subventions et participations au titre de l'année 2025 sont les suivants :

► **Compte 6281 : Concours divers**

→ Collectivités forestières Limousin-Périgord et Réseau Initiative Corrèze

Organisme	Montant
Collectivités forestières Limousin-Périgord	250,00 €
Réseau Initiative Corrèze	6 400,60 €
TOTAL	6 650,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

→ CPTS Haute-Corrèze

Pour l'association suivante, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Marilou Padilla-Ratelade et Pascal Montigny

Organisme	Montant
CPTS Haute-Corrèze	100,00 €
TOTAL	100,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

→ Mission Locale de Haute-Corrèze

Pour l'association suivante, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Christophe Arfeuillère (détient le pouvoir de Sandra Delibit), Gilles Magrit, Dominique Miermont (détient un pouvoir), Philippe Brugère (détient un pouvoir), Marie-Christine Soulefour, Eric Ziolo (détient un pouvoir), Pascal Montigny, Martine Pannetier, Pierre Coutaud, Michel Bourzat et Jean-Marc Michelin.

Organisme	Montant
Mission Locale de Haute-Corrèze	32 998,00 €
TOTAL	32 998,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	57
Pour	57
Contre	0
Abstention	0

► Compte 657382 : Organismes publics divers

Organisme	Montant
Chambre de Commerce et de l'Industrie – « 3 ^{ème} édition du Créathon 2025 »	900,00 €
TOTAL	900,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

► **Compte 65748 : Subventions aux organismes de droit privé**

→ Association Tour du Limousin Organisation

Organisme	Montant
Association Tour du Limousin Organisation	25 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à signer les conventions de partenariat avec les entreprises sollicitées pour cet évènement.
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

→ Radio Bort Artense

Pour l'association suivante, ne prend part ni au débat, ni au vote, Eric Ziolo (détient un pouvoir).

Organisme	Montant
Radio Bort Artense	22 419,60 €
TOTAL	22 419,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **AUTORISER** le président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec l'association sports nature Haute-Dordogne, l'association sport nature Haute-Corrèze Kayak Club et Radio Bort Artense pour l'année 2025.

A l'unanimité	
Votants	70
Pour	70
Contre	0
Abstention	0

→ Association Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club

Pour l'association suivante, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Gilles Barbe (détient un pouvoir), Philippe Brugère (détient un pouvoir), Baptiste Galland, Aurélie Gibouret-Lambert (détient un pouvoir), Michel Pesteil, Pierre Mathes, Frédéric Bivert et Philippe Roche (détient un pouvoir).

Organisme	Montant
Association Station Sports Nature Haute-Corrèze Kayak Club	29 000,00 €
TOTAL	140 419,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec l'association sports nature Haute-Dordogne, l'association sport nature Haute-Corrèze Kayak Club et Radio Bort Artense pour l'année 2025.

A l'unanimité	
Votants	60
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

→ Association Sports Nature Haute-Dordogne

Pour l'association suivante, ne prennent part ni au débat, ni au vote, Pierre Chevalier (détient un pouvoir) et Michel Pesteil.

Organisme	Montant
Association Sports Nature Haute-Dordogne	64 000,00 €
TOTAL	64 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **APPROUVER** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISER** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec l'association sports nature Haute-Dordogne, l'association sport nature Haute-Corrèze Kayak Club et Radio Bort Artense pour l'année 2025.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 18 juin 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

